



PLAN DE ZONAGE
la commune

5.1

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 31 mai 2018
- Arrêt du projet le 6 septembre 2019
- Dossier soumis à enquête publique du 7 septembre au 12 octobre 2020
- Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 19 février 2021

ECHELLE :

1/7500

PHASE :

Approbation

en perspective
Urbanisme & aménagement
4 bis, rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres
TEL : 02 37 30 26 75
courriel : agence@enperspective-urba.com

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 29 février 2021 approuvant la révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Amilly.
Le Maire,

LEGENDE ZONAGE

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine mixte
- Uac** Zone urbaine : secteur commercial de centre bourg
- Ub** Zone urbaine résidentielle
- Ux** Zone urbaine activités
- 1AU** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
- 1AUX** Zone d'urbanisation future à court terme à vocation d'activités artisanales et industrielles
- A** Zone à vocation agricole
- Ac** Zone agricole : secteurs d'écart à vocation commerciale
- As** Zone agricole : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Nc** Zone naturelle : secteur destiné au cimetière
- Ne** Zone naturelle à vocation d'équipements publics
- O** Emplacements réservés
- ▨ Espaces boisés classés
- ▨ Éléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Éléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Br Zone de bruit : empreinte de 250m de l'axe de la voie
- ▨ Br Zone de bruit : empreinte de 100m de l'axe de la voie
- Site d'exploitation agricole en activité
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'Urbanisme
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

